

**BONIFACIO ET ASSOCIES**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle**  
**Au capital de 8 000 euros**  
**Siège social : 11 avenue Frédéric Mistral 13008 MARSEILLE**  
**450 146 147 RCS MARSEILLE**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 1<sup>er</sup> septembre,  
À 9 heures,

La société COGEP AUDIT, Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros, ayant son siège social 2658 route d'Orléans, 18230 SAINT DOULCHARD, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 389 488 727 RCS BOURGES,

Représentée par son Président, Monsieur Laurent CHAPART,

Associée unique de la société BONIFACIO ET ASSOCIES,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société BONIFACIO ET ASSOCIES du 11 avenue Frédéric Mistral 13008 MARSEILLE au 91 Boulevard Périer 13008 MARSEILLE, à effet du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'associée unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 4 des statuts :

**ARTICLE 4 - SIEGE**

*Le siège social est fixé au 91 Boulevard Périer 13008 MARSEILLE.*

Le reste de l'article est inchangé.

**TROISIÈME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**L'Associée unique,**  
**Monsieur Laurent CHAPART**

DocuSigned by:  
  
A2C052CCA40844B...